

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Personnes âgées : il faut en prendre soin

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

CONJOINTEMENT avec la célébration de la Journée internationale pour les personnes âgées 2021, la campagne régionale de lutte contre l'âgisme (phénomène de violence exercée sur les personnes âgées du fait de leurs âges), organisée par les ministères de la Santé et des Affaires sociales, a été lancée hier au Centre national de gérontologie-gériatrie de Melen. Placé sous le thème "l'égalité numérique pour les âges", cet événement s'étendra, pour ce qui est de la campagne de lutte contre l'âgisme, à l'ensemble du territoire pendant tout le mois d'octobre. Cette célébration a été l'occasion pour le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, de reconnaître l'engagement du personnel du Centre national de gérontologie-gériatrie de Melen à pouvoir maintenir en vie et en bonne santé tous les pensionnaires de cette structure médicale. Non sans relever le phénomène d'abandon de ces personnes âgées par leurs familles. Sur ce, le ministre de la Santé a souhaité qu'une campagne de sensibilisation soit faite sur ce phénomène, pour condamner ce genre de comportement des familles qui délaissent complètement leurs parents. "Au contraire, la vieillesse n'est pas une maladie, c'est la sagesse, l'expérience. C'est aussi notre devenir. Avec le ministre des Affaires sociales, nous allons voir comment mener des actions avec la collègue du ministère de la Justice, pour pouvoir interpeller ces familles qui abandonnent leurs parents", a martelé le membre du gouvernement.

Tant, ces personnes âgées font partie des cibles de la stratégie d'investissement humain qui occupe une place importante dans le cadre de la prise en charge des personnes vulnérables. "Notre action ce jour consiste à marquer la conscience collective sur l'engagement du gouvernement aux côtés de cette catégorie des personnes vulnérables que nous



Les deux membres du gouvernement échangeant avec un des seniors au centre national de Gériatrie-Gérontologie de Melen.

prenons en charge, et notre intérêt, aujourd'hui, est de faire le tour de ces personnes", a relevé

le ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme, Prisca Koho-Nlend. Tout en rappelant

que "c'est surtout le moment de nous interpeller que cette cible des personnes appartient

totallement à la population gabonaise, pour laquelle nous devons nous préoccuper".

Quid de l'immatriculation et de la prise en charge par la CNAMGS ?

JMN
Libreville/Gabon

LES personnes âgées sont prioritaires et immatriculées en continu à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). A travers son projet "Solidarité CNAMGS", destiné aux populations vulnérables et dont l'un des axes est l'aide aux personnes du troisième âge, tout Gabonais de plus de 60 ans a la possibilité de se faire immatriculer à la CNAMGS, pour être ensuite pris en charge dans les structures sanitaires à hauteur de 80% ou 90% pour les affections de longue durée. Pour cela, il suffit à une personne âgée ou à l'un de ses proches de se rendre auprès des services de la

CNAMGS avec leurs dossiers, même si elle ne dispose pas de tous les documents exigés tels que l'acte de naissance et la Carte d'identité nationale. La CNAMGS se chargera d'étudier le dossier en vue de son immatriculation. En plus de ces avantages, des dispositifs existent à la CNAMGS par l'intermédiaire des filets sociaux permettant à la personne âgée économiquement faible, n'ayant pas les moyens de se prendre en charge sur le plan médical, de voir ses soins de santé financés par la caisse. Les personnes âgées pensionnaires du Centre national de gérontologie et gériatrie de Melen bénéficient d'un accompagnement sanitaire et social de la CNAMGS. Récemment une commission



Photo: Josiane Mbang Nguema

L'immatriculation et la prise en charge des personnes âgées est effective à la Cnamgs.

composée de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la CNAMGS, des ministères de la Santé et des Affaires sociales a été mise en place dans le but d'accompagner les associations des personnes âgées, mais surtout de trouver

des solutions aux problèmes des personnes du 3e âge au niveau national. Les ministères de la Justice et de l'Intérieur, par le canal des collectivités locales, auront aussi un rôle important à jouer dans le cadre de cette commission.